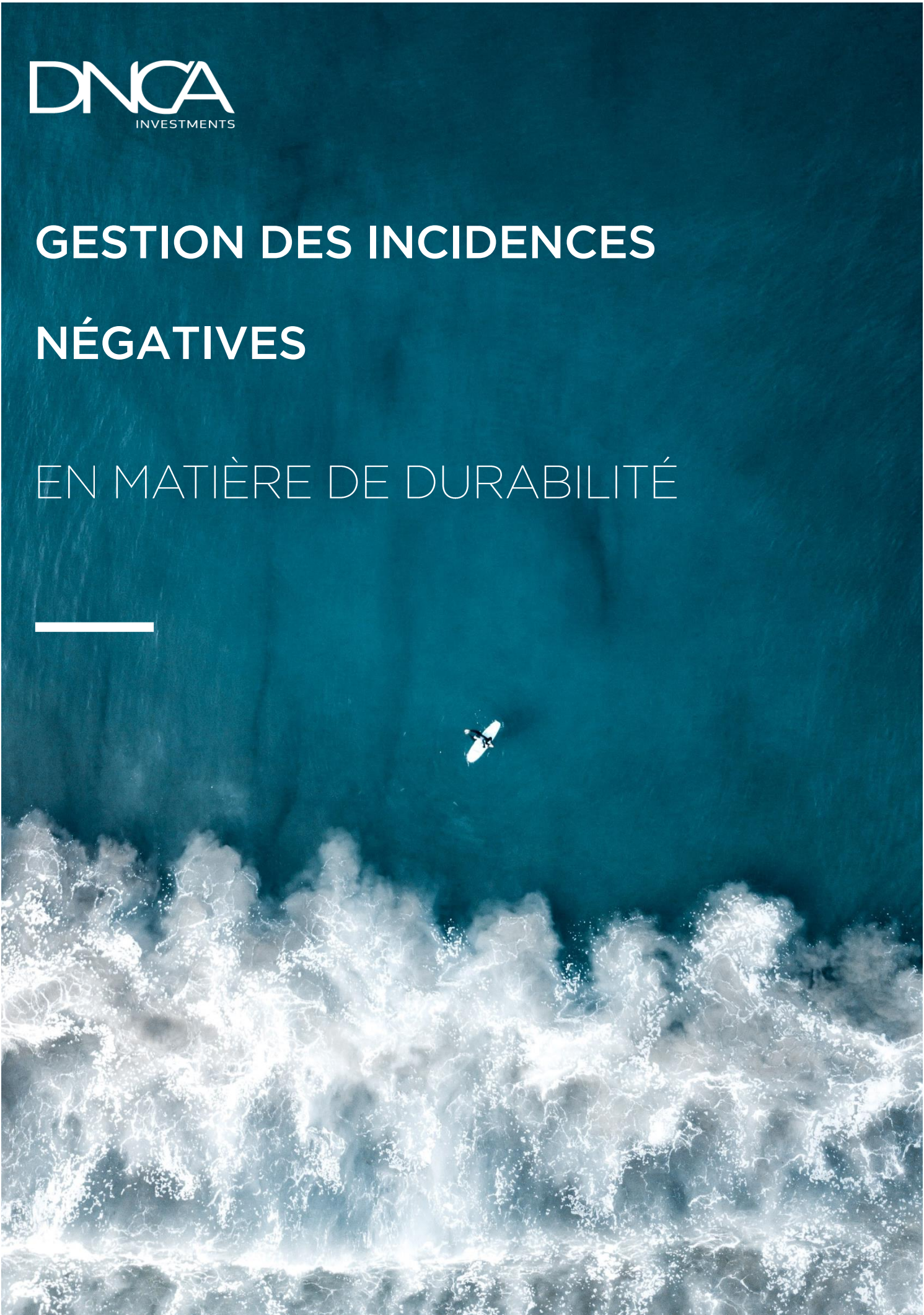




# GESTION DES INCIDENCES

# NÉGATIVES

# EN MATIÈRE DE DURABILITÉ



## Table des matières

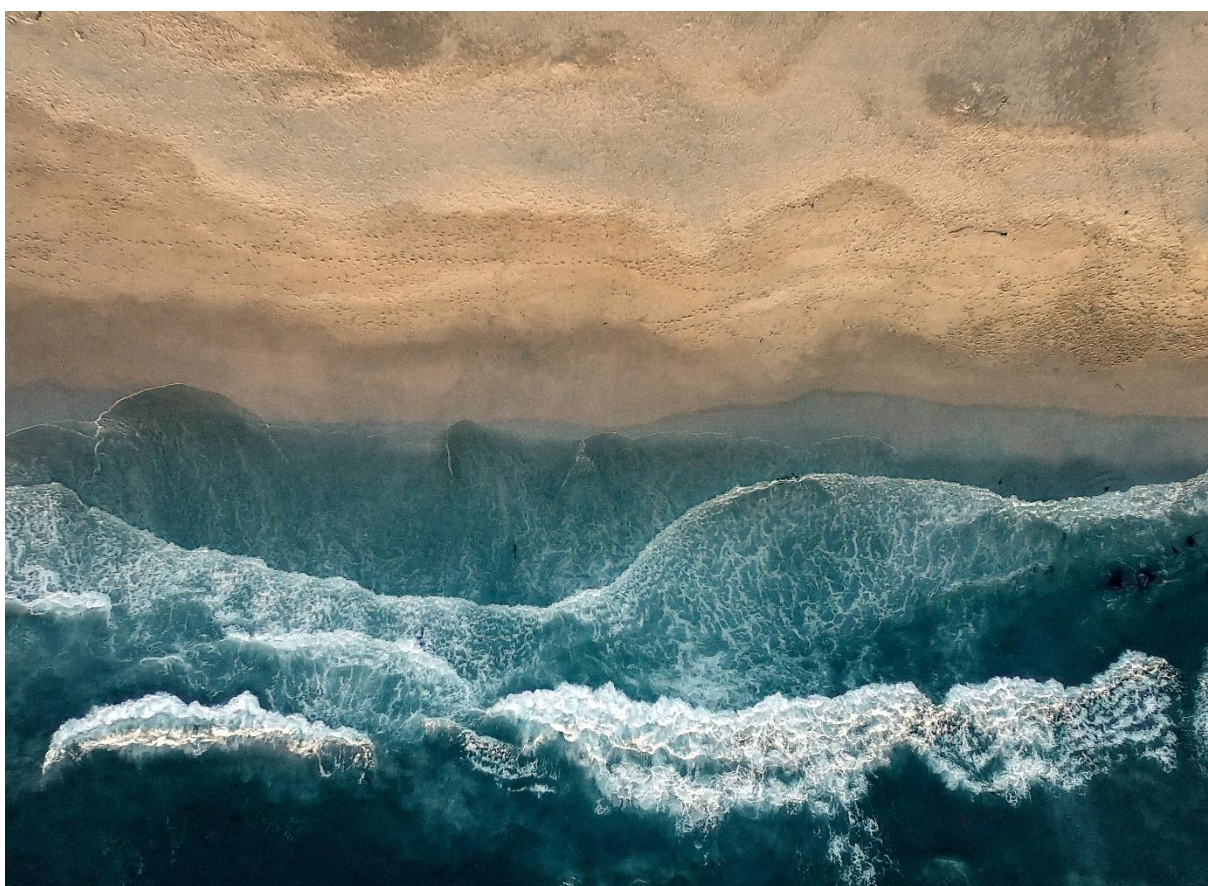
I. PREAMBULE.....	4
II. DEFINITIONS.....	5
1. Incidents négatives en matière de durabilité.....	5
a. Incidences négatives en matière de durabilité/ généralités.....	5
b. Incidences négatives en matière de durabilité spécifiques au changement climatique.....	6
c. Incidences négatives en matière de durabilité spécifiques à la perte de biodiversité.....	7
2. Risques en matière de durabilité.....	7
3. Interactions entre « incidences négatives en matière de durabilité » et « risques en matière de durabilité ».....	7
III. PRINCIPES DIRECTEURS, PERIMETRE DE LA POLITIQUE ET CONDITIONS D'APPLICATION.....	9
1. Principes directeurs de la Politique.....	9
a. Respect des grands standards internationaux de matières de responsabilité sociétale.....	9
b. Contribution des Objectifs de Développement Durable.....	10
c. Contribution aux transitions énergétiques, écologique et sociale.....	10
2. Périmètre de la Politique de gestion des incidents négatives en matière de la durabilité.....	10
3. Conditions d'application.....	11
4. Approvisionnement en données ESG.....	11
IV. GOUVERNANCE.....	12
1. Gouvernance ESG de DNCA Finance.....	12
a. Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID).....	12
b. Comité Investissement Durable (Comité ID).....	12
c. Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID).....	13
d. Comité Transverse Investissement Durable (Comité TID).....	13
V. DECLINAISON DE LA POLITIQUE DE GESTION DES INCIDENCES NEGATIVES EN MATIERE DE DURABILITE.....	15
1. Principes de fonctionnement : amélioration continue.....	15
2. Définition des objectifs de limitation d'incidences négatives.....	15
a. Objectifs pour l'ensemble de la société en gestion.....	15
b. Objectifs des fonds spécialisés.....	15
3. Dispositif de gestion des incidences négatives en matière de durabilité.....	15
a. Mécanisme diligence raisonnable des incidences négatives en matière de durabilité.....	15
b. Indicateurs d'incidences négatives sélectionnés par DNCA Finance.....	16
c. Pilotage des incidences négatives.....	17
d. Dispositif d'alertes et utilisation des indicateurs d'incidences négatives.....	19
4. Lien avec la politique d'exclusion de DNCA Finance.....	20
5. Lien avec la politique d'engagement de DNCA Finance.....	20
a. Le dialogue avec les émetteurs.....	21
b. L'engagement actionnarial ou investisseur.....	21
c. L'engagement collaboratif.....	21
d. Axes spécifiques d'engagement de DNCA Finance.....	21
e. Intégration à la démarche d'engagement au modèle d'analyse et aux décisions d'investissement.....	22



# ***AVANT-PROPOS***

DNCA Finance a initié en 2021 un large projet de refonte de l'approvisionnement des données ESG et de révision de l'ensemble des processus ESG déployés au sein de la société de gestion.

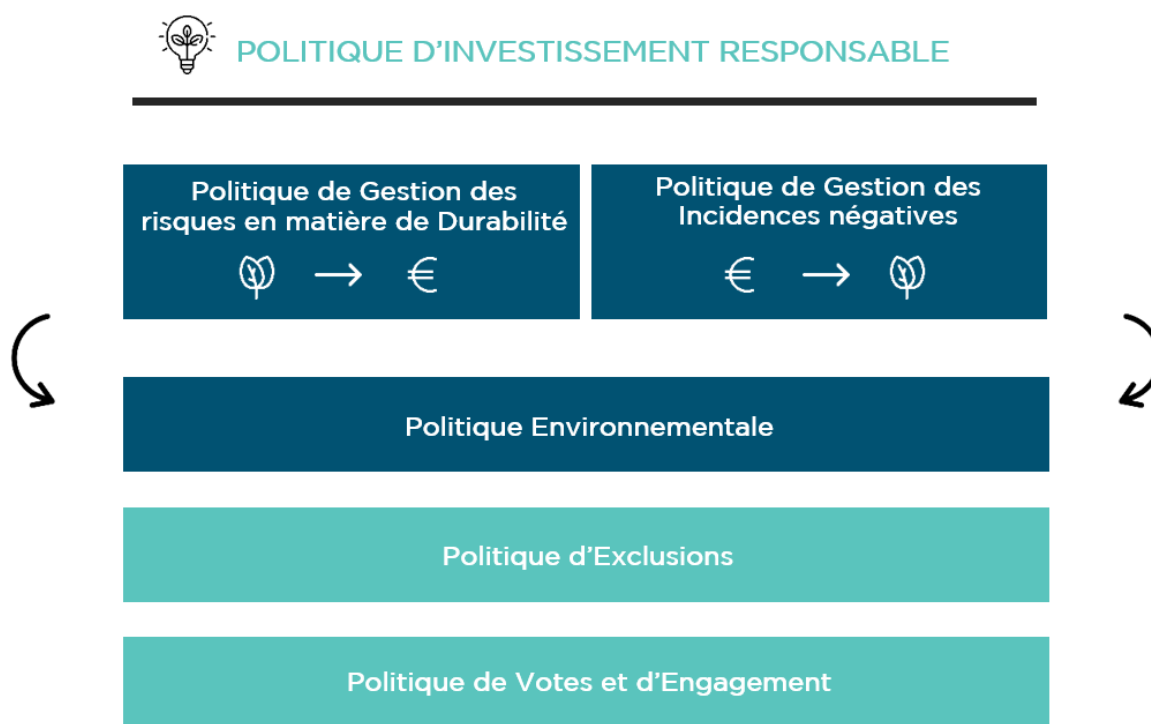
Cette Politique de gestion des incidences négatives sera pleinement opérationnelle à l'issue de ce projet (2023), et sera éventuellement ajustée lors de la finalisation des processus associés.



## I. PREAMBULE

En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance a la conviction que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) peuvent avoir un impact significatif sur la performance financière.

En effet, la conviction de DNCA Finance repose sur une perspective à long terme du financement de l'économie. En tant que gérant d'actifs responsable son rôle est de sélectionner les sociétés présentant les meilleurs atouts stratégiques et économiques pour répondre aux enjeux de demain. DNCA Finance est convaincue que la capacité de ces acteurs à anticiper leur marché est cruciale pour conquérir ou maintenir leur *leadership*.



Cette « Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité » répond aux attentes du Règlement européen SFDR (Article 4) ainsi qu'à celles de l'Article 29 de la Loi Energie Climat (« informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris » et « informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité »).

En particulier, dans le cadre de la « Trajectoire Climat des Portefeuilles », DNCA Finance s'est engagée dans une démarche progressive de réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et d'alignement avec l'Accord de Paris pour la limitation du réchauffement climatique. Les émissions de GES sont les incidences négatives sur lesquelles DNCA Finance concentre ses efforts.

## II. DEFINITIONS

Un certain nombre de notions sont utilisées dans la « Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité », dont les principales sont définies ci-dessous.

### 1. Incidents négatives en matière de durabilité

#### a. Incidences négatives en matière de durabilité/ généralités

Les « incidences négatives en matière de durabilité » sont les conséquences des décisions d'investissement sur les « facteurs de durabilité ». Selon le règlement SFDR, les facteurs de durabilité sont les « questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption » (article 2 du règlement).

Les « incidences négatives » sont mesurées par des indicateurs d'impact appropriés, notamment par les « Principal Adverse Impacts » (PAI). Voici quelques exemples d'incidences négatives en matière de durabilité :

### INCIDENCES NEGATIVES EN MATIERE DE DURABILITE

Environnementales		Sociales		De Gouvernance	
Incidence	Indicateur d'impact	Incidence	Indicateur d'impact	Incidence	Indicateur d'impact
Contribution au réchauffement climatique	-Emissions de gaz à effet de serre (GES) -Mix énergétique -Consommation énergétique -Efficacité énergétique	Non-respect des droits de l'homme	-Respect des conventions internationales (OCDE, OIT, ONU) -Controverses sur le travail des enfants Part des fournisseurs évalués RSE	Corruption	-Implication des dans controverses de corruption -Existence de dispositif de lutte contre la corruption
Production de déchets	-Volume des déchets recyclés / non recyclés -Taux de déchets recyclés / non-recyclés -Ratio de déchets dangereux	Climat social / Partage de la valeur ajoutée	-Dialogue social -Poids de la rémunération des dirigeants -Poids de l'épargne salariale / rémunération globale	Fiscalité	-Implication des dans controverses fiscales -Taux d'imposition global
Pollution	-Volume de polluants rejetés dans l'eau -Volume de polluants rejetés dans les sols -Volume de polluants rejetés dans l'air	Atteinte à la diversité	-Ratio nombre de femmes / nombre d'hommes dans les comités de direction -Différences de rémunération moyenne femmes / hommes -Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	Fonctionnement de la gouvernance	-Part d'administrateurs indépendants -Part des femmes dans le conseil d'administration
Consommation des ressources naturelles	-Consommation d'eau -Consommation de métaux rares -Taux d'entreprises ayant des pratiques d'agriculture durable	Gestion des ressources humaines	-Budget de formation / nombre de salariés -Taux d'accidentologie (fréquence, gravité) -Taux d'absentéisme	Ethique des affaires	Amendes payées liées à des controverses ESG
Atteinte à la biodiversité	-Part des activités exercées dans des zones sensibles -Part des entreprises ayant des pratiques de préservation de la biodiversité et des écosystèmes -Dégradation des ressources forestières				

#### b. Incidences négatives en matière de durabilité spécifiques au changement climatique

La lutte contre le changement climatique et la recherche associée de limitation des impacts du portefeuille est centrale dans la gestion des incidences négatives de DNCA Finance. Une partie des Principal Adverse Impacts (PAI), dont le reporting est requis par le règlement SFDR, est constituée de la mesure des Gaz à Effet de Serre (GES), directement contributeurs au changement climatique. Cette contribution est détaillée dans le document « Politique environnementale » de DNCA Finance. Au-delà de la mesure de ces indicateurs PAI, l'impact sur le changement climatique d'un portefeuille

est analysé par DNCA Finance via l'alignement avec l'Accord de Paris<sup>1</sup>, et l'objectif international de limitation de réchauffement des températures par rapport à l'ère préindustrielle.

### c. Incidences négatives en matière de durabilité spécifiques à la perte de biodiversité

De même, la lutte contre l'érosion de la biodiversité et des écosystèmes est un axe majeur de la gestion des incidences négatives. Celle-ci s'inscrit dans la recherche de la contribution aux objectifs internationaux, notamment les objectifs d'Aichi<sup>2</sup> établis par la Convention sur la Diversité Biologique.

## 2. Risques en matière de durabilité

Les « incidences négatives en matière de durabilité » doivent être différenciées des « risques en matière de durabilité ». Ceux-ci sont définis ainsi dans le Règlement européen SFDR : « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement » (article 2).

Les « risques en matière de durabilité » sont des risques d'impact financier sur la valeur des actifs financiers, résultant de situations ou d'événements environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Un exemple de « risque en matière de durabilité » est fourni par les « risques physiques » du réchauffement climatique : l'exposition de la chaîne de production ou de distribution d'une entreprise à des événements météorologiques extrêmes (inondations, cyclones, incendies...) qui peuvent occasionner des dommages, des coûts d'assurance plus élevés ou une remise en cause des équilibres économiques, pouvant se traduire, in fine, par une dégradation de la valeur économique de l'entreprise, et, par cascade, de celle du portefeuille d'actifs financiers qui l'accueille.

La « Politique de gestion des risques en matière de durabilité » de DNCA Finance fait l'objet d'un document spécifique.

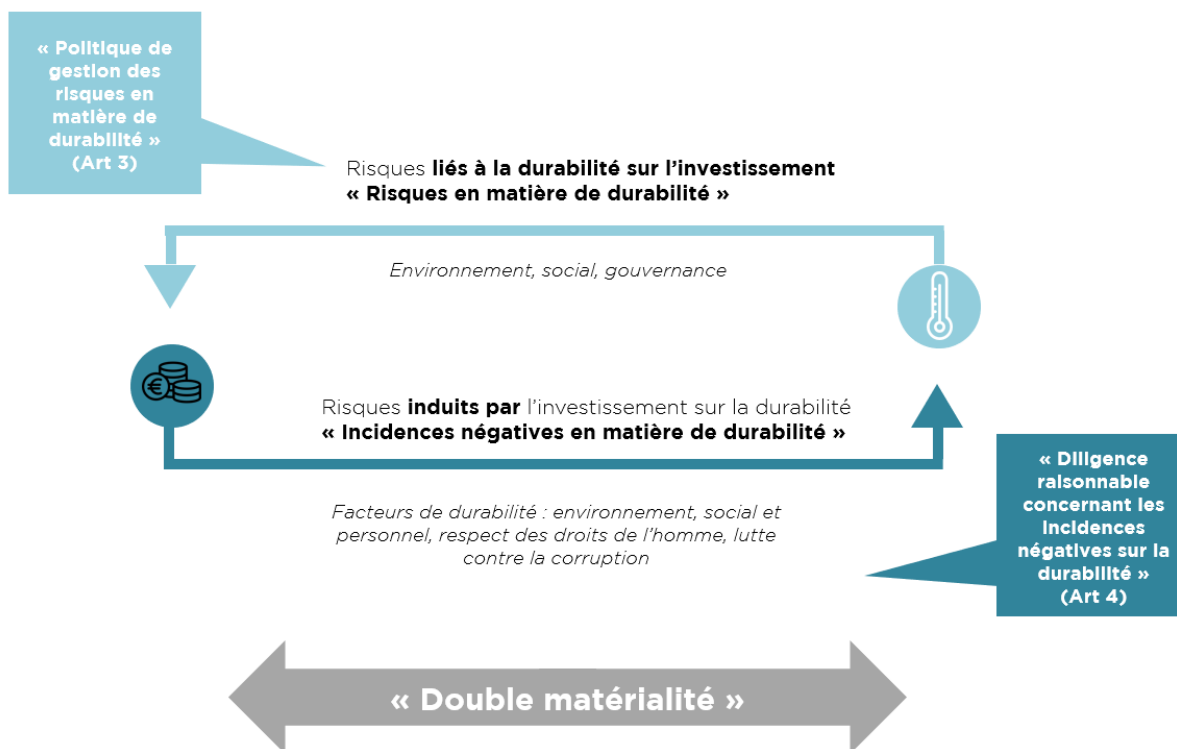
## 3. Interactions entre « incidences négatives en matière de durabilité » et « risques en matière de durabilité »

La gestion des « risques en matière de durabilité » ne doit pas être dissociée de la gestion des « incidences négatives en matière de durabilité », qui sont intrinsèquement liées (cf « double matérialité »).

---

<sup>1</sup> Adopté en décembre 2015, l'accord de Paris met en place un cadre international de coopération sur le changement climatique qui a notamment pour objectif de limiter le réchauffement « bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C », et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXIème siècle (<https://www.un.org/fr/climatechange/paris-agreement>)

<sup>2</sup> La dixième Conférence des Parties (COP10) de la Convention sur la Diversité Biologique, qui s'est déroulée à Nagoya (au Japon) en 2010, a abouti à un « plan stratégique pour la diversité biologique pour la planète », incluant les 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité, détaillés et quantifiés, pour la période 2011-2020. Ces 20 objectifs ont été approuvés par les 120 ministres et chefs de délégation présents à Nagoya. Ils constituent un cadre international général, qui a notamment été adopté par la France pour établir sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020 (2nde SNBC).



Il existe des courroies de transmission entre les deux volets de la « double matérialité », comme évoqué lors de la parution du règlement SFDR. Les émetteurs (entreprises, organisations, Etats) sont de plus en plus rendus responsables des impacts (« incidences négatives ») qu'ils génèrent sur l'environnement, la société, et l'ensemble des parties prenantes (pollution, atteinte aux droits de l'homme, non-respect de l'éthique des affaires, etc.). Ces derniers peuvent entraîner des actions en justice, des pénalités financières, une moindre confiance des consommateurs, une dégradation de l'image... qui se traduisent par une moindre performance économique et financière, donc un « risque avéré en matière de durabilité ».

La recherche de limitation des « incidences négatives en matière de durabilité » peut également être à l'origine de réduction des risques financiers générés sur les portefeuilles d'actifs financiers.



## III. PRINCIPES DIRECTEURS, PERIMETRE DE LA POLITIQUE ET CONDITIONS D'APPLICATION

### 1. Principes directeurs de la Politique

Le respect des grands standards internationaux en matière de responsabilité sociétale, la contribution aux transitions énergétique, écologique et sociale, ainsi que celle à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, sont des enjeux majeurs pour DNCA Finance dans son processus de sélection des émetteurs.

#### a. Respect des grands standards internationaux de matières de responsabilité sociétale

DNCA Finance soutient pleinement les lignes directrices fixées par l'OIT, l'ONU et l'OCDE<sup>3</sup> en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de santé-sécurité au travail, d'environnement et d'éthique des affaires.

Celles sont synthétisées dans le Pacte Mondial de l'ONU, (Global Compact) :

#### LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

##### Droits de l'Homme

- Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
- A veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme
- 

##### Normes internationales du travail

- Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- A contribuer à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire
- A contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- A contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
- 

##### Environnement

- Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- A prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- 

##### Lutte contre la corruption

- Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ces formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

DNCA Finance se réfère à ces principes pour évaluer les activités, la stratégie et le comportement des entreprises dans lesquelles elle investit ; DNCA Finance veille notamment à s'assurer que ses investissements ne présentent pas d'atteintes graves et avérées au socle de ces standards.

<sup>3</sup> « Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationale et la politique sociale » (2017) ([https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/emp\\_ent/documents/publication/wcms\\_124923.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/emp_ent/documents/publication/wcms_124923.pdf)), « Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » (2011) ([https://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR\\_FR.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf)) et « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » (2011) (<https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/2011102-fr.pdf>).

## b. Contribution des Objectifs de Développement Durable

DNCA Finance soutient les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU<sup>4</sup>. La politique de gestion des incidences négatives s'inscrit naturellement dans la contribution à l'atteinte de ces objectifs.

DNCA Finance a mis en place des outils de mesure de la contribution des entreprises aux ODD tenant compte de la capacité du secteur privé à offrir des solutions (produits et services) contribuant aux ODD et à leurs sous critères associés.



Dans ce contexte, plusieurs ODD ont été identifiés pour répondre à ces enjeux. Les ODD qui n'ont pas directement été retenus correspondent à des engagements ciblés pour les Etats et les organisations non gouvernementales.

## c. Contribution aux transitions énergétique, écologique et sociale

DNCA Finance accorde une attention toute particulière à l'objectif de lutte contre le changement climatique, en respect de l'Accord de Paris sur le climat de 2015. Celui-ci vise à favoriser les actions en faveur de la transition énergétique et écologique, et plus généralement en faveur de la protection de l'environnement ; il incorpore la volonté d'aligner les portefeuilles d'actifs financiers avec la « trajectoire 2 degrés » à long terme.

L'objectif de la Commission Européenne<sup>5</sup> est encore plus ambitieux, avec notamment la neutralité carbone en 2050 et une réduction d'au moins 55%, des émissions de GES par rapport à 1990.

DNCA Finance affiche également la volonté de contribuer à la préservation de la biodiversité, en particulier en référence à la Convention sur la Diversité Biologique<sup>6</sup> (cf. « Politique environnementale »), ainsi qu'aux objectifs de la Commission Européenne, qui devraient être fixés au cours de l'année 2022<sup>7</sup>.

## 2. Périmètre de la Politique de gestion des incidents négatives en matière de la durabilité

La Politique de gestion des incidences s'applique à l'ensemble des actifs gérés, par les équipes suivantes :

- Fonds mixtes
- Fonds flexibles
- Fonds croissance Europe et international
- Multigestion
- Actions thématiques
- Europe actions toute capitalisation qualité croissance
- Performance absolue actions

<sup>4</sup> Développés à l'issue de la COP 21, les « Objectifs de Développement Durable » (ODD) se composent en 5 objectifs mondiaux généraux résumés en « 5P » (Peuple, Prospérité, Planète, Paix, Partenariats) et en 17 objectifs mondiaux spécifiques que 193 États membres de l'ONU se sont engagés en 2015 à atteindre au cours des prochaines années (2015-2030), dans le cadre du programme « Agenda 2030 ».

<sup>5</sup> « Un pacte vert pour l'Europe », Commission Européenne, [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr)

<sup>6</sup> <https://www.un.org/fr/observances/biological-diversity-day/convention>

<sup>7</sup> « Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 », Commission Européenne, [https://environment.ec.europa.eu/strategy/biodiversity-strategy-2030\\_fr](https://environment.ec.europa.eu/strategy/biodiversity-strategy-2030_fr)

- Actions Européennes « Value »
- Multi-stratégies obligataires
- Actions des marchés émergents
- Europe actions petites capitalisations
- Obligations convertibles
- Fonds Beyond

La déclinaison de la Politique sera adaptée selon le type d'actifs gérés et les stratégies adoptées.

### **3. Conditions d'application**

L'application de la Politique de gestion des incidents négatives en matière de durabilité s'effectue dans un cadre conditionné par certaines contraintes :

- La qualité des données ESG : les processus d'investissement et de gestion des risques de DNCA Finance reposent sur l'analyse de données externes fournies principalement par les émetteurs et les fournisseurs de données ESG. DNCA Finance mettra en place un processus de contrôle de la qualité des données ESG reçues de ses fournisseurs. Cependant, elle ne pourra ni garantir l'exactitude de ces données ni remédier aux biais méthodologiques et culturels introduits par les fournisseurs de données
- La maturité des méthodologies : DNCA Finance est consciente des limites techniques dues à la maturité naissante des technologies d'analyse, notamment en matière de climat et de biodiversité. Elle opte pour une approche d'amélioration continue des processus ESG afin de pallier ces insuffisances

Dans ce cadre, DNCA Finance a opté pour le principe de progressivité dans le déploiement des politiques ESG, afin de permettre une application pragmatique et une intégration des enjeux ESG dans les maillons de sa chaîne de valeur.

### **4. Approvisionnement en données ESG**

Afin de répondre aux principes de sa politique d'investissement responsable et aux nouveaux enjeux environnementaux et réglementaires, DNCA Finance a réalisé un appel d'offres fin 2021 en vue de :

- Améliorer et fiabiliser les données des émetteurs, et les indicateurs d'impact et d'incidences sur le climat et la biodiversité
- Renseigner les informations sur les activités alignées avec la Taxonomie européenne
- Enrichir le processus d'analyse ESG existant (notamment via l'intégration des risques physiques et climatiques) et permettre son utilisation systématique (via le recours à une notation « ABA Quant » appréciée sur la totalité de l'univers d'investissement)
- Elargir le champ d'application des autres processus ESG

L'application de la « Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité » sera mise en œuvre à l'issue de cet appel d'offres, de l'intégration des données dans le système d'information et des processus d'utilisation, avec une cible en 2023.

## IV. GOUVERNANCE

### 1. Gouvernance ESG de DNCA Finance

DNCA Finance a adapté sa gouvernance pour mieux appliquer la Politique d'investissement responsable, dont la Politique environnementale est l'une des composantes.

La gouvernance ESG est ainsi constituée de plusieurs instances :

- Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)
- Comité Investissement Durable (Comité ID)
- Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)
- Comité Transverse Investissement Durable (CTID)

#### a. Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)

L'objectif du Comité DID est de définir les orientations stratégiques des politiques RSE et d'Investissement Durable de DNCA Finance, dont les orientations concernant le climat et la biodiversité, en cohérence avec les orientations ESG du Conseil de surveillance.

Il est composé des membres du Comité exécutif, du RCCI, du Responsable Gestion ISR, ainsi que les représentants des principales fonctions (pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, risques, marketing, juridique, fonction commerciale, ...)

Ses principales missions sont de :

- Déterminer les orientations stratégiques en matière de responsabilité sociétale d'entreprise et d'investissement responsable
  - Traduire et prendre en compte les orientations des actionnaires de DNCA Finance en matière de responsabilité sociétale et d'investissement durable
  - Arrêter les engagements RSE de DNCA Finance en tant qu'entreprise, notamment les engagements dans la fonction investissement
- Définir et faire évoluer les politiques ISR :
  - Développement durable et ses composantes
  - Investissement responsable et ses composantes :
  - Conception des politiques :
  - Evolution des politiques (sur propositions des Comités ID, Opérationnel RSE, autres Comités, ensemble des parties prenantes dont actionnaires)
- Dresser le bilan de la mise en œuvre opérationnelle des politiques ISR sur l'année écoulée, en particulier au travers de la production des reportings associés (DPEF, rapport d'engagement, rapport Art. 29 de la LEC, Annexe 1 SFDR, etc.), et en tirer les enseignements pour réviser les orientations stratégiques / les politiques ISR

#### b. Comité Investissement Durable (Comité ID)

L'objectif du Comité ID est de définir, déployer et suivre les processus d'Investissement Durable.

Il est composé du Responsable du pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, du Secrétaire Général de la Gestion, d'un représentant par équipe de gestion, d'un représentant de l'équipe Conformité et d'un représentant de l'équipe Risques.

Ses principales missions sont de :

- Définir les processus ISR, incluant notamment :



- Processus de notation des émetteurs privés
- Processus de notation des émetteurs souverains
- Processus d'exclusion
- Processus de sélectivité ISR
- Processus de gestion des risques en matière de durabilité
- Processus de pilotage des incidences négatives
- Processus de labellisation des fonds
- Processus d'engagement et de vote
- Processus de pilotage de la trajectoire climat
- Déployer et suivre les processus ISR :
  - Assurer le déploiement opérationnel des orientations stratégiques en matière d'Investissement Responsable du Comité de Développement et d'Investissement Durable (comité DID)
  - Piloter la température des portefeuilles selon la trajectoire décidée par le Comité DID
  - Faire l'état des lieux du déploiement des processus ISR et l'atteinte des objectifs fixés par le Comité DID
  - Arbitrer les propositions d'évolution des processus ISR des comités subordonnés
  - Soumettre les propositions d'évolution des politiques ISR au Comité DID

#### c. Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)

L'objectif du Comité SID est de suivre toutes les évolutions relatives à la politique d'exclusion et les incidences négatives identifiées.

Il est composé du Responsable du pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, du Secrétaire Général de la Gestion, et à minima d'un représentant de l'équipe Conformité et d'un représentant de l'équipe Risques.

Ses missions principales sont de :

- Revoir la politique d'exclusion
- Valider et maintenir une traçabilité et une justification des évolutions qui sont apportées aux listes d'exclusion
- Suivre et piloter les incidences négatives identifiées

#### d. Comité Transverse Investissement Durable (Comité TID)

L'objectif du Comité TID est de définir, déployer et suivre les processus opérationnels soutenant et encadrant l'Investissement Durable.

Il est composé de la Direction des Opérations, du pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, et des équipes risques, marketing, juridique, commercial, data, conformité, middle office.

Ses principales missions sont de :

- **Définir, cadrer et suivre le(s) projet(s) à mettre en place :**
  - Définir les objectifs et la feuille de route
  - Définir le lotissement
  - Désigner les responsables des actions

- Estimer la consommation de ressources nécessaires (temps, charges)
- Définir le planning en fonction des objectifs et contraintes métiers
- Suivre les actions et le respect des grands jalons
- Suivre et appuyer les processus opérationnels des équipes métiers, dont les points suivants déployés au niveau du comité Data :
  - Sourcing data ESG
  - Instruction des flux
  - Structuration des données ESG (dictionnaire de données / référentiel)
  - Contrôle de la qualité des données ESG
  - Diffusion de données ESG (du référentiel aux éventuels outils métiers)
- Remonter les informations nécessaires à la définition du bilan de la mise en œuvre opérationnelle des processus fonctionnels ID sur l'année écoulée, en particulier pour la production de reporting du type rapport d'engagement, rapport Art. 29 de la LEC, Annexe 1 SFDR, etc.

## V. DECLINAISON DE LA POLITIQUE DE GESTION DES INCIDENCES NEGATIVES EN MATIERE DE DURABILITE

### 1. Principes de fonctionnement : amélioration continue

Pour la Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité comme pour l'ensemble de ses politiques ESG, DNCA Finance adopte un principe d'amélioration continue :

- Définition d'objectifs de limitation d'incidences négatives
- Définition d'indicateurs d'incidences négatives
- Etablissement de résultats de ces indicateurs, et comparaison par rapport aux objectifs
- Révision de la stratégie en fonction des résultats

Par ailleurs, DNCA Finance participe à plusieurs initiatives en lien avec la Finance Durable et groupes de travail et est en veille active vis-à-vis des pratiques de place, nouvelles technologies, analyses, nouveaux indicateurs, etc. afin d'améliorer sa Politique et de mieux répondre aux enjeux ESG, notamment vis-à-vis de l'alignement des portefeuilles sur les objectifs internationaux, climat et biodiversité.

### 2. Définition des objectifs de limitation d'incidences négatives

Les objectifs de limitation d'incidences négatives sont à deux niveaux :

- Objectifs pour l'ensemble de la société de gestion
- Objectifs pour certains fonds spécialisés

#### a. Objectifs pour l'ensemble de la société en gestion

Ces objectifs seront définis précisément par le Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID), en lien avec le CODIR et le Conseil de Surveillance. Ils seront ensuite déclinés stratégie par stratégie de gestion au niveau des OPC, sous la responsabilité du Directeur de la Gestion et du Comité Investissement Durable (Comité ID).

La Politique Environnementale de DNCA Finance décrit ces objectifs et ambitions à moyen et long terme, notamment sur la réduction émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la température implicite des portefeuilles.

#### b. Objectifs des fonds spécialisés

Certains fonds spécialisés ont des objectifs de limitation d'incidence négative supplémentaire ou plus précis (voir partie [Pilotage des incidences négatives](#))

Les objectifs de ces fonds sont déterminés lors de leur création par l'équipe de gestion et le Comité Produits.

### 3. Dispositif de gestion des incidences négatives en matière de durabilité

#### a. Mécanisme diligence raisonnable des incidences négatives en matière de durabilité

DNCA Finance disposera d'un mécanisme de diligence raisonnable, qui consistera à :

- Identifier la nature des incidences négatives (impacts ESG) liées à ses activités d'investissement
- Evaluer et hiérarchiser (prioriser) les incidences négatives
- Piloter (prévenir, atténuer, faire cesser) certaines des incidences négatives

- Suivre la mise en œuvre des résultats (mesurer l'efficacité des actions)
- Ajuster la stratégie de gestion des incidences négatives si nécessaire

Ce mécanisme est notamment conforme à celui décrit dans le guide de l'OCDE « Responsible business conduct for institutional investors – Key considerations for due diligence under the OECD Guidelines for Multinational Enterprises », 2017.

DNCA Finance établira des tableaux de bord de suivi des incidences négatives ; ces tableaux de bord seront à disposition des gérants et communiqués aux membres du Comité de Suivi Investissement Durable. Ils reprennent notamment les indicateurs décrits ci-dessous.

### b. Indicateurs d'incidences négatives sélectionnés par DNCA Finance

DNCA Finance se donne les moyens de pouvoir mesurer et suivre un large spectre d'indicateurs d'incidences négatives, incluant les PAIs (« Principal Adverse Impacts ») identifiés par les RTS du Règlement Européen SFDR.

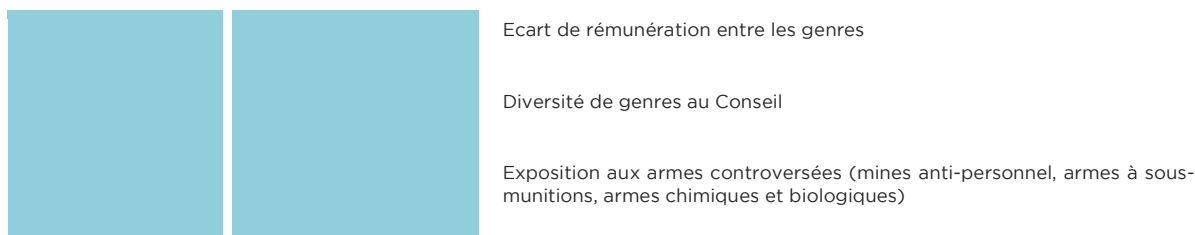
Focus sur des exemples de PAIs applicables aux fonds DNCA Finance catégorisés article 8 et 9 :

INCIDENCES NEGATIVES EMETTEURS PRIVES		
Environnement	Emissions de gaz à effets de serre (GES)	Émissions de GES
		Empreinte carbone
		Intensité en GES des sociétés investies
		Température induite des émissions de GES
		Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
		Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
	Biodiversité	Intensité de la consommation d'énergie pour les secteurs carbo-intensifs
		Activités affectant négativement des zones sensibles à la biodiversité
		Usage et recyclage de l'eau
		Dégradation du sol, désertification, imperméabilisation des sols
Eau	Emissions de polluants dans l'eau	
Déchets	Ratio de déchets dangereux	
Social et droits humains	Questions sociales et liées aux employés	Violation des principes du Global Compact (ONU) et des Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales <sup>8</sup>
		Manque de processus et de mécanismes de surveillance pour suivre la conformité aux principes du Global Compact et des Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales

<sup>8</sup> OCDE, « Principes Directeurs à l'intention des multinationales » <https://www.oecd.org/fr/investissement/mne/1922470.pdf>



## INCIDENCES NEGATIVES EMETTEURS PRIVES



Par ailleurs, une analyse de l'exposition des émetteurs privés à la « transition durable », réalisée au travers de l'outil propriétaire d'analyse ESG de DNCA Finance ABA (Above and Beyond Analysis), intègre deux notations (« Risque de responsabilité » et « Transition Economique Durable ») dont l'une d'entre elles (la « Transition Economique Durable ») s'appuie sur la contribution des entreprises aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Dans ce cadre spécifique, des indicateurs d'impact sont identifiés comme ayant un lien direct avec la contribution (ou la non-contribution) aux Objectifs de Développement Durable.

Le pilier Controverse d'ABA permet de suivre le niveau de controverse des émetteurs en reprenant la typologie utilisée dans l'analyse « Risque de responsabilité » : controverses actionnariales, controverses environnementales, controverses sociales et controverses sociétales.

Les controverses sont issues de l'analyse des informations par DNCA Finance grâce à son modèle propriétaire. Un screening quotidien des informations ciblées est réalisé (liste de mots clés) par l'intermédiaire d'un algorithme et d'une ressource humaine dédiée. Par ailleurs, cette analyse est complétée de données externes (agences de notation et recherches brokers).

L'objectif est de comparer les principes édictés par les émetteurs et la réalité observée ainsi que de constituer une base d'alertes pour les gérants. Chaque controverse, classée selon le thème (actionnarial, social, environnemental et sociétal), fait l'objet d'une analyse complète et d'un compte rendu. À l'issue de ce travail, les controverses sont distinguées selon leur niveau de gravité pour obtenir un score de 1 à 4 (4 étant le pire des scores).

DNCA Finance utilise cette analyse comme un indicateur avancé lorsqu'elle est tangible et non comme un outil de sanction systématique. En effet, la dimension internationale des émetteurs et la profusion des informations obligent dans chaque situation à distinguer les cas isolés des alertes majeures. Pour autant, une succession de cas isolés peut par exemple témoigner d'une infraction généralisée à l'échelle de toute l'entreprise.

Le score de chaque controverse vient appliquer une décote plus ou moins importante (de 10 à 50%) à la notation de chaque pilier (actionnarial, social, environnemental et sociétal) et au « Risque de Responsabilité » ABA.

Une phase d'appropriation et d'observation des indicateurs d'incidences négatives est nécessaire à DNCA Finance avant qu'elle puisse se fixer des objectifs. DNCA Finance se donne la possibilité d'intégrer de nouveaux indicateurs d'incidences négatives, en fonction de l'évolution de la qualité des données et des méthodologies ESG.

### c. Pilotage des incidences négatives

Les principes retenus par DNCA Finance sont :

- Le pilotage des incidences pour lesquelles DNCA Finance vise des objectifs quantitatifs (empreinte carbone et température induite des portefeuilles notamment), ainsi que certains impacts identifiés comme cible dans la stratégie des fonds spécialisés (voir ci-dessous)
- La mesure en vue d'un pilotage d'indicateurs d'empreinte sur la biodiversité : gestion de l'eau et utilisation des terres
- La mesure des autres incidences négatives permettant une phase d'observation et d'appropriation, ainsi que de contrôle de la qualité des données utilisées

DNCA Finance s'est engagé dans sa « Politique Environnementale » à atteindre les objectifs suivants :

- Objectif à court terme (2023)
  - Amélioration de la couverture de données
  - Présentation de l'évolution dans le temps, selon la disponibilité de la donnée des indicateurs émissions absolues de carbone, empreinte carbone, intensité carbone et température.
  - Dialogue avec au moins 5 entreprises les plus « mauvais contributeurs »<sup>9</sup> en termes d'évaluation de la température induite
  - Dialogue avec au moins 5 entreprises sans objectif climat<sup>10</sup> et représentant la plus grande exposition en termes d'actifs sous gestion
  - Revue systématique des résolutions sur le climat
  - Mise en place d'outils de gestion pour atteindre les objectifs à moyen terme
  - Etat des lieux sur les émissions carbonées des émetteurs publics
- Ambitions à moyen terme (2025-2030)
  - Diminution de l'indice de température moyen des portefeuilles de DNCA Finance (par rapport au 31/12/20)
  - Réduction de l'intensité moyenne en carbone des portefeuilles de DNCA Finance (par rapport au 31/12/20)
  - Diminution de la part des fonds qui ne sont pas alignés sur une température de 2°
- Ambitions à long terme
  - 100% des titres du portefeuille devraient avoir un alignement validé 2°<sup>11</sup>
  - 100% des fonds devraient être alignés sur la température de 2°
  - Alignement avec les objectifs de la Commission Européenne

Pour certains fonds spécialisés de DNCA Finance (les fonds Article 9 au sens du Règlement SFDR), l'atteinte d'un objectif d'incidence négative (ou positive) fait partie de la stratégie du fonds. Le suivi de cette incidence négative est aussi mesuré et piloté par DNCA Finance.

Synthèse du pilotage des incidences négatives :

INCIDENCES NEGATIVES	PERIMETRE	MESURE/PILOTAGE
<b>Emissions carbone et température induite</b>	Ensemble des actifs gérés et maîtrisables	Mesure et Pilotage selon les objectifs décidés et l'engagement de DNCA Finance
<b>Autres indicateurs d'incidences négatives</b>	Ensemble des actifs gérés et maîtrisables	Mesure et phase d'observation et d'appropriation
	Fonds spécialisés	Mesure et Pilotage selon les objectifs de la stratégie du fonds

Indicateurs pilotés sur les fonds spécialisés au 31/12/2022 :

FONDS SPECIALISES	INDICATEURS D'INCIDENCES NEGATIVES PILOTES	OBJECTIF
-------------------	--	----------

<sup>9</sup> DNCA effectue une attribution de performance climat ; les « mauvais contributeurs » combinent une température induite élevée et un poids important dans le portefeuille global de DNCA.

<sup>10</sup> Ce sont les 10 sociétés au poids le plus important dans le portefeuille global de DNCA avec une transparence nulle sur la stratégie et les objectifs climatiques

<sup>11</sup> L'alignement 2° est réalisé par CDP ou par SBTi (Sciences Based Target Initiatives). DNCA souhaite utiliser une phase d'observation et d'analyse de ces deux méthodologies

<b>DNCA Invest Beyond Semperosa</b>	Contribution aux ODD	Emetteurs avec une exposition significative en pourcentage des revenus aux 17 ODD des Nations Unies
	Empreinte carbone du portefeuille	Empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence
<b>DNCA Invest Beyond Alterosa</b>	Contribution aux ODD	Exposition consolidée significative en pourcentage des revenus aux 17 ODD des Nations Unies
	Température induite du portefeuille	Diminution de l'intensité carbone moyenne du portefeuille d'au moins 2,5% par an (sur la base des sociétés en portefeuille) Emissions de CO2 évitées supérieures aux émissions de CO2 induites (scope 1 et 2)
<b>DNCA Invest Beyond Global Leaders</b>	Contribution aux ODD	Exposition significative en pourcentage des revenus aux 17 ODD des Nations Unies
	Empreinte carbone du portefeuille	Empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence

Pour atteindre les objectifs d'incidences négatives, DNCA Finance peut agir selon plusieurs canaux :

- Via les décisions d'investissement (analyse, investissement, allègement, renforcement, désinvestissement)
- Via la politique d'exclusion (voir partie [Lien avec la politique d'exclusion de DNCA Finance](#))
- Via la politique d'engagement, avec dialogue et action auprès de la direction de l'entreprise (voir partie [Lien avec la politique d'engagement de DNCA Finance](#))

#### d. Dispositif d'alertes et utilisation des indicateurs d'incidences négatives

##### 1) Suivi de l'ensemble des expositions

Des tableaux de bord reprenant les expositions des portefeuilles aux indicateurs sélectionnés sont actualisés régulièrement et utilisés par l'ensemble des gérants.

##### 2) Dispositif d'alertes

- DNCA Finance a lancé le développement d'un dispositif d'alertes fin d'année 2022.

Ces alertes, dont le seuil de déclenchement et le type dépendent de la stratégie du portefeuille, se mettent en place progressivement et peuvent s'appuyer par exemple sur :

- La variation de la note « Risque de responsabilité » et/ou franchissement d'un certain seuil (en fonction des stratégies de gestion)
- La variation d'indicateurs en amont, identifiés comme matériels selon les secteurs (exemple : variation d'émissions de GES pour des secteurs très carbo-intensifs)
- L'apparition de controverses, graduées selon leur gravité et leur fréquence
- A terme, la variation de la VAR Climat et/ou le franchissement de limites de VAR Climat (actuellement en cours de développement pour une implémentation prévue au 30/06/2024)

##### 3) Intégration dans le processus de gestion

En fonction de l'évolution de l'expositions et des alertes, les gérants peuvent être amenés à ajuster les décisions d'investissement de la façon suivante (selon les stratégies de gestion) :

- Réviser les raisons d'investissement
- Entamer ou accélérer un processus d'engagement (voir partie [Lien avec la politique d'engagement](#))
- Alléger, désinvestir totalement ou renforcer la position
- Mise sous surveillance le cas échéant

#### 4) Limites

Pour certains portefeuilles spécialisés (voir partie [Pilotage des incidences négatives](#)), des limites sur des indicateurs d'incidences négatives sont mises en place ; exemple :

- Empreinte carbone supérieure à celle de l'indice de référence
- Emissions de CO2 évitées supérieures aux émissions de CO2 induites (scope 1 et 2)

#### **4. Lien avec la politique d'exclusion de DNCA Finance**

La politique d'exclusion de DNCA Finance joue un double rôle :

- Eviter les émetteurs les plus impliqués dans certaines incidences négatives
- Protéger les portefeuilles contre les risques financiers liés à certaines thématiques ESG (exemple : exposition au secteur de production de charbon thermique, etc.)

La politique d'exclusion de DNCA Finance contribue directement à la politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité.

La « Politique d'Exclusion de DNCA Finance », disponible sur le site internet, détaille :

- Les exclusions de l'armement controversé (pour l'ensemble des fonds de DNCA Finance)
- Les exclusions sectorielles (ou les expositions sectorielles maximales), selon les stratégies de gestion. Ces secteurs peuvent être notamment :
  - La production de tabac
  - La génération d'électricité à base d'énergie fossile
  - La production de pétrole et gaz non conventionnels
- Les exclusions liées aux infractions au Pacte Global des Nations Unies

L'application des principes de gestion des incidences négatives peut conduire à la modification de la politique d'exclusion.

#### **5. Lien avec la politique d'engagement de DNCA Finance**

En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance attache la plus grande importance à maintenir un dialogue constant avec les émetteurs dans lesquels elle investit. L'engagement actionnarial de DNCA Finance est détaillé dans le document « Politique vote et d'engagement ». Cette démarche d'engagement permet à DNCA Finance :

- D'inciter les émetteurs à adopter les meilleures pratiques
- De bénéficier d'une compréhension fine de la stratégie de l'entreprise et de l'intégration par celle-ci des risques de durabilité

La politique d'engagement contribue ainsi directement à la gestion des incidences négatives en matière de durabilité pour DNCA Finance. Le niveau d'engagement et de dialogue dépend du niveau de risque en matière de durabilité.

DNCA Finance distingue deux façons d'interagir avec les sociétés :

- Le dialogue avec les émetteurs
- L'engagement actionnarial ou investisseur



#### a. Le dialogue avec les émetteurs

En tant que gérant de conviction, DNCA Finance considère qu'il est fondamental de rencontrer très régulièrement les émetteurs dans lesquels elle investit ou envisage d'investir. C'est le cas pour l'analyse financière comme pour l'analyse ISR. Ces réunions permettent notamment de questionner la direction de l'entreprise sur sa stratégie et dans quelle mesure sa mise en œuvre intègre les intérêts de toutes les parties prenantes. Ces discussions fournissent une image très pertinente du degré d'intégration réel des enjeux ISR et de la culture d'entreprise.

Les informations obtenues durant ces rencontres apportent une contribution significative à la qualité et à la réactivité de notre recherche ISR.

Le nombre de contacts avec les émetteurs est décrit dans le [Rapport d'Engagement de DNCA Finance](#).

#### b. L'engagement actionnarial ou investisseur

Convaincue que l'amélioration des pratiques des émetteurs dans lesquels nous investissons contribue à protéger la valeur des portefeuilles, DNCA Finance a mis en place une démarche d'engagement visant à encourager une meilleure prise en compte des enjeux ISR par les émetteurs. De manière plus générale, DNCA Finance est convaincue qu'il relève de sa responsabilité fiduciaire, non seulement de sélectionner les meilleurs investissements, mais aussi d'encourager de meilleures pratiques et une meilleure transparence des émetteurs.

DNCA Finance distingue deux types d'engagement actionnarial :

- L'engagement réactif, à la suite d'une controverse ou un incident particulier
- L'engagement proactif, afin d'encourager les émetteurs à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ISR

Ces deux cas font l'objet d'un processus d'engagement formalisé, détaillé dans le document « Politique d'engagement ».

Des procédures d'escalade peuvent être déclenchées, dans le cas où l'entreprise ciblée refuserait de répondre ou ne mettrait pas en place les moyens appropriés pour adresser les problèmes ou faiblesses identifiés. Ces procédures d'escalade sont déterminées au cas par cas en collaboration avec les équipes de gestion.

#### c. L'engagement collaboratif

DNCA Finance s'associe avec d'autres investisseurs pour porter un message aux sociétés dans lesquelles elle pourrait, en agissant de façon isolée, avoir une influence limitée. Une action collaborative peut, dans certains cas, permettre d'obtenir de meilleurs résultats auprès des émetteurs.

DNCA Finance exerce son activité d'engagement collaboratif grâce à ses contacts directs avec les investisseurs et à ses participations à des initiatives regroupant de nombreux investisseurs internationaux.

#### d. Axes spécifiques d'engagement de DNCA Finance

La politique d'engagement de DNCA Finance est articulée autour de 4 axes :

- Transparence extra-financière
- Gouvernance
- Engagement pour l'environnement
- Engagement social et sociétal

L'engagement de DNCA Finance avec les entreprises cible particulièrement les incidences négatives dans le domaine de l'environnement et dans les domaines social et sociétal.

### 1) Domaine Environnement

DNCA Finance souhaite que toutes les sociétés prennent en compte les enjeux environnementaux et climatiques, a minima dans le cadre d'une gestion des risques associés. DNCA Finance encourage l'ensemble des entreprises à adopter une stratégie environnementale complète, et que le pilotage de cette stratégie soit intégré de manière similaire à la stratégie de l'entreprise.

DNCA Finance souhaite que la stratégie environnementale ne soit pas limitée aux opérations propres des sociétés, mais qu'elle inclut également l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, elle doit comprendre l'ensemble de la chaîne de valeur : les fournisseurs en amont, les opérations de la société, et le cycle de vie des produits chez le client.

Les enjeux ciblés par la politique d'engagement sont :

- Le climat : communication et réduction des émissions de GES, limitation de la consommation énergétique ; mise en place de stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris
- La gestion de l'eau : limitation et réduction de la consommation d'eau, notamment eau potable
- La gestion des déchets : information sur la nature des déchets générés et pratiques vis-à-vis du recyclage et de la valorisation
- Protection de la biodiversité : évaluation et limitation de l'impact sur la biodiversité

### 2) Domaines sociaux et sociétal

Au-delà des impacts opérationnels importants liés aux risques sociaux d'une entreprise, les enjeux sociétaux conditionnent l'environnement dans lequel l'entreprise évolue.

Les enjeux ciblés par la politique d'engagement sont :

- L'emploi et les conditions de travail : conditions de travail respectueuses (standards OIT<sup>12</sup>) et durables, dialogue social et représentation des salariés
- La relation fournisseurs : formalisation des attentes sur les enjeux sociaux lors de la contractualisation et procédures de vérification
- La protection des données et la cybersécurité : transparence sur l'utilisation des données, intégrité des systèmes informatiques
- Le respect des communautés locales : écoute des communautés locales et dialogue lors des décisions stratégiques

## e. Intégration à la démarche d'engagement au modèle d'analyse et aux décisions d'investissement

### 1) Intégration à l'analyse ESG ABA

Le dialogue avec les émetteurs est une source inestimable de valeur ajoutée dans les analyses, qu'elles soient financières ou spécifiquement ESG. Toutes les actions de dialogue et d'engagement sont ainsi intégrées dans deux outils complémentaires :

- L'outil propriétaire ABA, afin d'ajuster, le cas échéant, la notation « Risque de Responsabilité » ou « Transition » de l'entreprise, et dans le but de garder une trace des échanges avec la direction des émetteurs investies
- L'outil ResearchPool (RMS) dans lequel les gérants complètent toutes les informations relatives aux discussions engagées avec les émetteurs

### 2) Intégration aux décisions d'investissement

Les résultats des actions d'engagement sont intégrés à l'analyse ESG et peuvent notamment impacter la note « Risque de Responsabilité ». Cette note, diffusée dans toutes les équipes de gestion, donne une indication sur le niveau de risque ESG et a une incidence directe sur l'inclusion ou non dans l'univers éligible des fonds ISR.

---

<sup>12</sup> Organisation Internationale du Travail

Les gérants sont systématiquement conviés à participer aux réunions d'engagement avec les émetteurs qu'ils détiennent en portefeuille.

L'application des principes de gestion du risque des incidences négatives en matière de durabilité peut conduire à l'ajustement de la politique d'engagement.

DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.



Ce document promotionnel ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

DNCA Finance - 19 place Vendôme, 75001 Paris - Tél. : +33 (0)1 58 62 55 00 Email : dnca@dnca-investments.com - www.dnca-investments.com

Site intranet dédié aux indépendants. Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II.